Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-212900708-20260415-2026_021-DE

GUILER-SUR-GOYEN

MAIRIE de GUILER-SUR-GOYEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
09 avril 2026

AFFICHÉE LE :
09 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 15 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de GUILER-SUR-GOYEN, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr Jacques CARIOU, Maire.

Etaient présents : Jacques CARIOU – Marthe BIGER – Catherine MONNIER - Nadine L'ALLES – Jean-Jacques SAVINA – Marie-Armelle GUELLEC – Johanna KERAVEC – Enzo BEAUNE – Patrice FAILLER – Loriane LE BARS –
Fabrice TREMEAU – Anne MENNECHET – Hélène KERJEAN – Guillaume GOURLAOUEN

Absent et excusé : Yan AUFFRET ayant donné pouvoir à Jacques CARIOU

Secrétaire de séance : Anne MENNECHET

Délibération : 2026 – 021

Objet : Offre de financement

Monsieur le Maire rappelle que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la commune de Guiler sur Goyen, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 50 000 €.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et de la proposition de contrat de La Banque Postale (annexée à la présente délibération dont elle fait partie intégrante), et après en avoir délibéré,

VALIDE

Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie utilisable par tirages

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-212900708-20260415-2026_021-DE

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	50 000 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	Taux fixe de 4.22 % l'an
Base de calcul	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.
Date de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acception de la présente proposition et au plus le 15 mai 2026
Garantie	Néant
Commission d'engagement	100 EUR, soit 0.200 % du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.
Commission de non-utilisation	0.210 % du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-212900708-20260415-2026_021-DE

Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale. Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 16H30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10.000 euros pour les tirages
Modalités de contractualisation	Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en Ligne »

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait à Guiler-sur-Goyen, le 15 avril 2026
Pour copie conforme au registre
Le Maire,
Jacques CARIOU

MAIRIE DE GUILER-SUR-GOYEN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Finistère)

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-212900708-20260415-2026_021-DE